**Les 40 Ahadîth de An-Nawawi**



***Par l’Imâm An-Nawawî***

****

**Introduction**

Louange à Allah, Seigneur des Univers, l'Agent suprême des cieux et de la terre, l'Administrateur des affaires de toutes les créatures, l'Envoyeur des Messagers aux assujettis, pour les mettre sur la bonne voie et leur expliciter les préceptes de la religion, munis en cela de preuves péremptoires et claires. Je Le loue pour tous Ses bienfaits et je Lui demande de m'accorder davantage de Sa grâce. Je témoigne que nul n'est en droit d'être adoré qu'Allah, l'Unique, le Dominateur suprême, le Généreux, l'Indulgent, et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et Son Envoyé, Son aimé et Ami (*khalil*)[[1]](#footnote-1), la meilleure créature, honoré par le sublime Coran - le miracle permanent malgré le passage des années - et par les traditions qui illuminent la voie aux chercheurs de Vérité, privilégié par les paroles de synthèses [*jawâmi' al kalim*] et la tolérance de la religion. Qu'Allah prie sur lui, sur tous les autres Prophètes et Envoyés, leurs alliés, ainsi que sur l'ensemble des vertueux, et leur donne la paix.

Il nous a été rapporté d'après ‘Ali ibn abi Tâlib, ‘AbdAllah ibn Mas‘ûd, Mu‘adh ibn Jabâl, Abu-d-Dardâ’, Ibn ‘Omar, Ibn ‘Abbas, Anas ibn Mâlik, Abû Hurayra, Abû Sa‘id al Khudri -*qu’Allâh les agrée*- selon différentes sources et différentes versions, que l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- aurait dit : « **Celui qui apprend, pour en faire profiter ma communauté, quarante Hadith qui concernent sa religion, Allah le ressuscitera le Jour de la Résurrection, au milieu des Docteurs de la loi et des savants** »

Dans une autre version, il y a ceci : « **Allah le ressuscitera Docteur de la loi et savant** ».

Dans la version rapportée par Abû-d-Dardâ’ -*qu’Allâh l’agrée*- : « **Le Jour de la Résurrection, je serai pour lui un intercesseur et un témoin** ».

Dans la version d'ibn Mas‘ûd -*qu’Allâh l’agrée*- : « **Il lui sera dit : « Entre au Paradis par la porte que tu veux »**».

Dans la version de Ibn ‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*- : « Il sera inscrit dans le groupe des savants et il sera mis [ le Jour de la Résurrection ] dans le groupe des martyrs ».

Les spécialistes du Hadîth s'accordent à dire que ce Hadîth est d'une faible autorité canonique malgré la multiplicité de ses chaînes de rapporteurs. Les savants ont par ailleurs produit un bon nombre de livres à propos des quarante Hadîth (choisi par eux).

Le premier à ma connaissance est ‘Abd Allah ibn al Mubârak, puis Muhammad ibn Aslam at-Tûsî, puis al Hasan ibn Sufiân an-Nasâ’i, Abû Bakr al Ajurrî, Abû Bakr Muhammad ibn Ibrâhîm al Asfahâni, ad-Daraqutnî, al Hâkim, Abû Na‘im, Abû ‘Abd ar-Rahmân as-Sulamî , Abû Sa‘id al Mâlînî, Abû ‘Othmân as-Sâbûnî, ‘Abd Allah ibn Muhammad al Ansârî, Abû Bakr al Bayhaqî -*qu’Allâh leur fasse Miséricorde*-, ainsi que d'autres parmi les anciens et les contemporains.

Apres avoir demandé à Allah le Très-Haut ce qui est mieux pour moi dans cette affaire, j'ai réuni quarante Hadîth, suivant en cela ces grands imâms et ces gardiens de la religion. D'ailleurs, les savants sont d'accord sur le fait de se servir du Hadîth à faible autorité canonique qui est en rapport avec les actes méritoires [*fadâ’il al a’mâl*], malgré cela je ne me fonderai pas sur le Hadîth précité, mais sur les Hadîth sahîh suivants : « **Que celui qui a été témoin [de mes dires] transmettre la connaissance à l'absent** »[[2]](#footnote-2)

« **Qu'Allah resplendissent le visage d'un homme qui a entendu mes propos, les a bien gardé dans sa mémoire et les a transmis comme il les a entendu** »[[3]](#footnote-3)

Certains ont réuni quarante Hadîth traitant des bases fondamentales de la religion, certains des applications pratiques [*Furû*], certains du Djihâd, certains des règles de conduite, d'autres ont choisi des Hadîth dans lesquelles il y a des prêches. Tous ces thèmes visent le bien pour cette communauté, qu'Allah agrée leurs auteurs. Pour ma part, j'ai projeté de faire mieux que tout cela en choisissant quarante Hadîth qui traitent de tous ces thèmes, chaque Hadîth, en effet, { que j'ai mis dans cet opuscule } est en soi une règle fondamentale de la religion, d'ailleurs des savants les ont décrits comme étant la plaque tournante de la religion, certains ont dit qu'ils concernent la moitié, d'autres le tiers, ainsi que d'autres qualificatifs de ce genre. De plus je me suis appliqué dans cet opuscule à choisir des Hadîth sahîh, et pour la plupart d'entre eux dans le Sahîh de Al-Bukhârî et celui de Muslim. Je les ai cités sans mentionner la chaîne des rapporteurs [*isnâd*] pour en faciliter l'acquisition par la mémoire et en faire profiter un plus grand nombre de gens. Il est souhaitable que tout homme avide de l'au-delà connaisse ces Hadîth en raison de ce qu'ils englobent comme principes importants de la religion et de ce qu'ils comportent comme vers la globalité des actes d'obéissance. Cela apparaît clairement à celui qui méditera dessus.

C'est en Allah que je trouve mon soutien, à Lui je m'en remets complètement, Il est mon appui.

A Lui vont les louanges, de Lui viennent les bienfaits, notre réussite n'incombe qu'à Lui, Il est notre Protecteur.



**Hadîth 1**

Les actions ne valent que par leurs intentions

L'émir des croyants Abû Hafs ‘Omar Ibn al Khattâb -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « J'ai entendu l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- dire : « **Les actes ne valent que par les intentions et à chacun selon son intention. Celui dont l'émigration a pour fin Allah et Son Envoyé, son émigration sera composée comme étant pour Allah et Son Envoyé. Celui dont l'émigration a pour fin un bas-monde qu'il atteint, ou une femme qu'il épouse, son émigration ne sera comptée que ce vers quoi il a émigré.** »[[4]](#footnote-4)

**Hadîth 2**

L'Islam, la foi, et la bienfaisance

D’après ‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*- qui a dit : « Pendant que nous étions un jour assis chez le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-, apparut soudain parmi nous une certaine personne portant des habits tout blancs, ayant des cheveux très noirs ; aucune trace d’un long voyage ne paraissait sur lui et aucun parmi nous ne le connaissait.

Il s’avança et s’assit près du Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-. Il appuya ses genoux contre les siens, posa les paumes de ses deux mains sur ses deux cuisses et dit : « Ô Muhammad, informe-moi sur l’Islam »

« **L’Islam** », dit le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- : « **c’est que tu témoignes qu’il est pas de dieu sinon Dieu et que Muhammad est l’Envoyé de Dieu, que tu célèbres la prière, que tu donnes l’aumône [Zakât], que tu jeûnes le Ramadane et que tu fasses le pèlerinage de la Maison si tu en as la possibilité.** »

L’étranger : « Tu as dit la vérité. »

Nous nous sommes alors étonnés de cette situation : « Il le questionne puis il l’approuve. »

L’étranger : « Informe-moi sur la foi [Imâne]. »

« **La foi** », dit-il -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- : « **c’est que tu croies en Dieu, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Envoyés, au Jour Dernier, et que tu croies dans le Décret [*Qadar*], qu’il s’agisse dans son bien ou de son mal.** »

L’étranger : « Tu as dis la vérité », dit-il.

L’étranger : « Informe-moi sur le bel-agir », ajouta-t-il.

« **Que tu adores Dieu comme si tu Le voyais. Et si tu ne Le vois pas, Lui te voit.** » lui répondit le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-.

L’étranger : « Informe-moi sur l’Heure (de la résurrection). »

« **Celui qui est interrogé n’en sait pas plus sur elle que celui qui l’interroge** », lui répondit-il.

L’étranger : « Informe-moi sur ses signes précurseurs. »

« **Quand la femme donnera naissance à sa propre maîtresse, et quand tu verras les vas-nu-pieds, les déguenillés et les gueux, gardiens de bêtes, rivaliser dans l’élévation des constructions.** » Puis l’homme s’en alla.

Je restais un bon bout de temps sans rien demander sur cette affaire, puis l’Envoyé de Dieu -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- me dit : « **Sais-tu qui est venu m’interroger ?** »

Dieu et Son Envoyé le savent mieux que moi, lui dis-je.

« **C’est l’Ange Gabriel. Il est venu vous apprendre votre religion.** ». »[[5]](#footnote-5)

**Hadîth 3**

Les Piliers de l'Islam

D'après Abû ‘Abd ar-Rahman ‘Abd Allah Ibn ‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*- l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **L'Islam est bâti sur ces cinq principes :**

**1- La profession de foi : [*Lâ illâha illa l-Lâh wa Muhammadan Raçouli l-Lâh*]
2- L'accomplissement de la prière [As-Salat].
3- L'acquittement de l'aumône légale [*zakât*].
4- Le pèlerinage [Al-Hajj].
5- Le jeune du mois de *Ramadan*.** »[[6]](#footnote-6)

**Hadîth 4**

Les dernières œuvres sont déterminantes

Abû ‘Abd ar-Rahmân ‘Abd Allah ibn Mas‘ûd, a dit, lui qui est véridique, le digne d’être cru : « L’Envoyé de Dieu -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Le potentiel créateur [*khalq*] de chacun de vous est rassemblé en un peu de liquide dans le ventre de sa mère pendant quarante jours, puis il est une adhérence pendant une période similaire, puis il est une mâchure pendant un période similaire. Dieu mande ensuite l’ange qui insuffle en lui l’esprit et à qui sont ordonnées quatre paroles : « Ecris, est-il dit à [l’ange], ce qui lui sera accordé [*rizq*], le moment de sa mort [*ajal*], ses actions et [son sort] misérable ou heureux [dans l’au-delà] ! » Par Dieu, que nul n’est en droit d’être adoré que Lui, l’un d’entre vous accomplit les actions des gens du paradis jusqu’à ce qu’il n’y ait plus qu’une coudée entre lui et [le paradis] puis l’écrit le précède, il accomplit les actions des gens du Feu et il entre dans le Feu, un (autre) d’entre vous accomplit les actions des gens du Feu jusqu’à ce qu’il n’y ait plus qu’une coudée entre lui et [le Feu], puis l’écrit le précède, il accomplit les actions des gens du Paradis et il entre au Paradis** ».[[7]](#footnote-7)

**Hadîth 5**

La nullité des innovations

D'après la mère des croyants ‘Aicha -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « L'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Quiconque apporte à notre affaire-ci une chose nouvelle non fondée sur elle, verra cette chose rejetée** ». »[[8]](#footnote-8)

Dans la version de Musulim -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*-, il y a ceci : « **Celui qui fait un acte sur lequel notre affaire n'est pas maître, verra son acte rejeté** ».

**Hadîth 6**

Le licite et l'illicite

Abû ‘Abd Allah an-Nu’mân Ibn Bashîr -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « J’ai entendu l’Envoyé de Dieu -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- dire : « **Les choses licites sont bien évidentes et les choses illicites sont bien évidentes. Entre les deux, il y a des choses équivoques que beaucoup de gens ignorent. Ainsi quiconque se met à l’abri des choses équivoques, préserve sa religion et son honneur. Et quiconque s’est laissé tomber dans les choses équivoques tombera dans les choses illicites, comme le berger qui fait paître son troupeau autour d’un enclos réservé, risquant à tout moment de l’empiéter. Or, chaque souverain a un domaine réservé : celui de Dieu est l’ensemble de Ses interdits. N’est-ce pas qu’il y a dans le corps humain un morceau de chair –mudgha- qui, s’il est bon, tout le corps le sera et s’il est corrompu, tout le corps le sera ? N’est-ce pas que c’est le cœur ?** ». »[[9]](#footnote-9)

**Hadîth 7**

La religion est le bon conseil

D'après Abû Rouqayya Tamîm ibn Aws ad-Darî -*qu’Allâh l’agrée*-, le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « « **La religion est le bon conseil.** »

« Pour qui doit-on le donner ? » Demanda-t-on au Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-.

« **Pour Allah** », répondit-il, « **pour Son Livre, pour Son Prophète, pour les imâms et pour l'ensemble des musulmans.** ». »[[10]](#footnote-10)

**Hadîth 8**

Le caractère sacré du Musulman

D'après Ibn ‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*-, l'Envoyé d'Allah - -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent que nul n'est en droit d'être adoré qu'Allah et que Muhammad est l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-, qu'ils accomplissent la prière, qu'ils s'acquittent l'aumône l égale. S'ils font cela, ils auront préservé vis-à-vis de moi et leur sang et leurs biens sauf ce que l'Islam permet d'en prélever légalement. Quant à leur compte, c'est Allah le Très-Haut qui se charge de le dresser** ».[[11]](#footnote-11)

**Hadîth 9**

La responsabilité dépend de la capacité

Abû Hourayra ‘Abd Rahman Ibn Sakhr -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « J'ai entendu l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- dire : « **Quand je vous interdis de faire quelque chose, évitez-le, et quand je vous ordonne de faire quelque chose, faites-le dans la mesure de vos possibilités. Ceux qui vous ont précédés sont tombé dans la perdition seulement par l'abondance de leurs questions et leurs oppositions à leurs prophètes** ». »[[12]](#footnote-12)

**Hadîth 10**

Ne sont acceptées que les bonnes choses

D'après Abu Hurayra -*qu’Allâh l’agrée*-, l'Envoyé de Dieu -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Dieu le Très-Haut est bon et n'accepte que ce qui est bon, sachez que Dieu a ordonné aux croyants ce qu'il a ordonné aux Envoyés, Il a dit [s'agissant des Envoyés] : « Ô les Envoyés ! Mangez des choses bonnes, œuvrez salutairement. Je sais parfaitement ce que vous faites », et II a dit [s'agissant des croyants] : « Ô vous qui croyez ! Mangez des choses bonnes que Nous vous attribuons ». Puis il parla de l'homme qui fait un long voyage, à la tignasse mal peignée, poussiéreux, levant les mains au ciel criant : « Seigneur ! Seigneur », alors que sa nourriture est de source illicite, sa boisson est de source illicite, ses habits sont de source illicite, il s'est rassasié de ce qui est illicite. Il est loin pour que son invocation soit exaucée.** »[[13]](#footnote-13)

**Hadîth 11**

Le scrupule

Abû Muhammad al Hasan Ibn ‘Ali -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « J'ai gardé dans ma mémoire de l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- ces paroles : « **Renonce à ce qui t'inspire du doute pour ce qui t'en inspire pas** ». »[[14]](#footnote-14)

**Hadîth 12**

Se consacrer aux choses utiles

Abû Hourayra -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « L’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Comme signe de la bonne soumission [Islam] de l’homme, son abandon de ce qui ne le concerne pas** ». »[[15]](#footnote-15)

**Hadîth 13**

La foi parfaite

D’après Abû Hamza Anas ibn Mâlik -*qu’Allâh l’agrée*-, le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Aucun de vous ne croira jusqu’à ce qu’il aime pour son frère ce qu’il aime pour lui-même** ».[[16]](#footnote-16)

**Hadîth 14**

L'inviolabilité du sang du Musulman

Ibn Mas‘ud -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « L’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Le sang du musulman est interdit, sauf en trois cas : le marié qui commet l’adultère, l’auteur d’un homicide volontairement, et le renégat qui délaisse la communauté** ». »[[17]](#footnote-17)

**Hadîth 15**

Les vertus islamiques

D’après Abû Hurayra -*qu’Allâh l’agrée*-, l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Celui qui croit en Allah et au Jour Dernier qu’il dise une bonne chose ou qu’il se taise.**

 **Celui qui croit en Allah et au Jour Dernier qu’il fasse du bien à son voisin.**

**Celui qui croit en Allah et au Jour Dernier qu’il soit hospitalier à l’égard de son hôte** ». [[18]](#footnote-18)

**Hadîth 16**

Ne laisse pas ta colère explosée

D’après Abû Hurayra -*qu’Allâh l’agrée*-, un homme dit au Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- : « « Fais-moi une recommandation »,

« **Ne te mets pas en colère** », répondit le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-.

L’homme répéta plusieurs fois la même demande et à chaque fois il lui disait : « **Ne te mets pas en colère** ». »[[19]](#footnote-19)

**Hadîth 17**

La généralité du bel-agir

D'après Abû Ya'lâ Shâddad ibn Aws -*qu’Allâh l’agrée*-, l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Allah a prescrit le bel-agir dans toute chose. Quand vous tuez, faites-le de façons parfaites. Quand vous égorgez une bête, faites-le de la manière la plus douce : aiguisez bien votre lame et accordez à la victime le temps suffisant pour mourir** ».[[20]](#footnote-20)

**Hadîth 18**

La piété et la haute moralité

D'après Abu Dharr Jundub ibn Junâda et Abu 'abd ar-Rahmân Mu‘âdh ibn Jabal -*qu’Allâh l’agrée*-, l'Envoyé de Dieu -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Prémunis-toi envers Dieu où que tu sois. Fais suivre la mauvaise action d'une bonne action, celle-ci l'effacera. Comporte-toi avec les gens en faisant preuve d'une haute moralité** » [[21]](#footnote-21)

**Hadîth 19**

L'aide d'Allah et Sa protection

‘Abd Allah Ibn ‘Abbâs -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « J'étais [un jour] derrière le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- et il me dit : « **Ô jeune homme, je vais Renseigner quelques préceptes. Garde Dieu, Dieu te gardera. Garde Dieu, tu le trouveras devant toi. Quand tu as une demande à adresser, adresse-la à Dieu. Quand tu cherches de l'aide, demande-le à Dieu. Sache le, si la communauté se réunissait pour t'être utile, f ses membres | ne te seraient utiles que par quelque chose que Dieu aurait écrit en ta faveur. Et s'ils se réunissaient pour te causer dommage, ils ne te causeraient dommage que par quelque chose que Dieu aurait écrit à ton encontre, les calâmes fussent-ils relevés et les feuillets secs** ». »

Selon une version autre que celle rapportée par at-Tirmidhî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*-, il y a ceci : « **Garde Dieu, tu Le trouveras devant toi. Connais Dieu dans les moments d'aisance, Il te connaîtra dans les moments de détresse. Sache que rien de ce qui doit te manquer ne saurait t'atteindre et rien de ce qui doit t'atteindre ne saurait te manquer. Sache que le secours vient après la patience, la délivrance suit la détresse et le mésaise de plus d'aise s'accompagne** ».[[22]](#footnote-22)

**Hadîth 20**

La pudeur

Abû Mas‘ûd ‘Uqba Ibn ‘Amir l'Ansarite le Badrite-*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « L'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Parmi les antiques paroles prophétiques que les gens saisissent encore, il y a celle-ci :** « **Si tu n'as pas de pudeur, alors tu es libre de faire ce que tu veux** ». »[[23]](#footnote-23)

**Hadîth 21**

Persévérer dans la voie

Soufyân Ibn ‘Abd Allah -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « « Ô Envoyé d’Allah ! Dis-moi sur l’islam quelques paroles sur lesquelles je n’interrogeai personne d’autre que toi »

Il a dit : « **Dis : « J’ai cru en Allah », puis maintiens-toi droit** ». »[[24]](#footnote-24)

**Hadîth 22**

La facilité de la religion

‘Abd Allah Jâber ibn ‘Abd Allah -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte ceci : « Un homme interrogea l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- : « Vois-tu, lui dit-il, si j’accomplis les prières prescrites, si je jeûne le *Ramadhan*, je rends licite ce qui est licite, rends illicite ce qui est illicite, sans rien ajouter à cela, entrerai-je au Paradis ? »

« **Oui** », répondit le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- ». »[[25]](#footnote-25)

**Hadîth 23**

Faire assaut de bonnes actions

D’après Abou Malik al Harith Ibn ‘Asim al Asha‘ri -*qu’Allâh l’agrée*-, l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **La purification est la moitié de la foi.**

**Dire : « Louange à Allah [Hamdu li l-Lâh], remplit la balance.**

**Dire : « Gloire à la transcendance d’Allah, louange à Allah [Soubhânna l-Lâh, Hamdu li l-Lâh] », remplit l’espace compris entre le ciel et la terre. La prière est lumière. L’aumône est une preuve. La patience est flamboiement. Le Coran est argument en ta faveur ou contre toi. Chaque homme part le matin pour faire commerce de son âme, la sauvant, ou la faisant périr** »[[26]](#footnote-26)

**Hadîth 24**

L'interdiction absolue de l'injustice

Abû Dharr -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « Relatant les paroles de son Seigneur, le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Ô Mes serviteurs, Je me suis interdis l’injustice [*Zoulm*] à Moi-même et je l’ai rendue interdite entre vous : Ne soyez donc pas injustes les uns avec les autres.**

**Ô Mes serviteurs, vous êtes tous dans l’égarement à l’exception de ceux que J’ai mis sur la bonne voie. Demandez-Moi donc de vous mettre sur la bonne voie [*Houda*] et Je le ferai.**

**Ô Mes serviteurs, vous êtes tous affamés à l’exception de ceux à qui J’ai donné leur nourriture. Demandez-Moi donc votre nourriture et Je vous la donnerai.**

**Ô Mes serviteurs, vous êtes tous nus à l’exception de ceux que J’ai vêtu. Demandez-Moi de vous vêtir et Je le ferai.**

**Ô Mes serviteurs, vous commettez des fautes la nuit et le jour, et c’est Moi qui pardonne toutes les fautes. Demandez Mon pardon et Je vous la donnerai.**

**Ô Mes serviteurs, vous ne sauriez réussir à me faire du tort : vous n’y parviendrai pas. Vous ne sauriez réussir à me rendre service : vous n’y parviendrez pas.**

**Ô Mes serviteurs, si les premiers et les derniers d’entre vous, si les hommes et les djinns parmi vous avaient dans le cœur, toute la piété [*Taqwa*] de plus pieux d’entre vous, cela n’ajouterai rien à Mon Royaume.**

**Ô Mes serviteurs, si les premiers et les derniers d’entre vous , si les hommes et les djinns parmi vous avaient dans le cœur, toute l’impiété [*Foujour*] de plus impie parmi vous, cela ne diminuerait en rien Mon Royaume.**

**Ô Mes serviteurs, si les premiers et les derniers d’entre vous, si les hommes et les djinns parmi vous, se tenaient tous sur une même terre, si tous me demandaient quelque faveur et si Je la donnais à tous ceux qui la demandent, cela ne diminuerait en rien ce que J’ai, pas plus que la mère dans laquelle on plonge une aiguille n’est diminuée de cela.**

**Ô Mes serviteurs, pour ce qui est de vos actions, Je me borne à vous les compter puis à vous les faire payer. Que celui qui trouve le bien adresse ses louanges à Allah, mais que celui qui trouve autre chose ne s’en prenne qu’à Lui-même** ». »[[27]](#footnote-27)

**Hadîth 25**

Le sens large de l'aumône

D’après Abû Dharr -*qu’Allâh l’agrée*- quelques compagnons de l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- lui dirent : « Ô Envoyé d’Allah, les gens riches ont emporté avec les récompenses, ils font la prière comme nous, observent le jeûne comme nous et ils ont en plus la possibilité de faire aumône du surplus de leurs richesses.

Il leur dit : « **N’est-ce pas qu’Allah a mis à votre portée des choses dont vous pouvez faire aumône ? Chaque glorification [*Tasbiha*] est une aumône, chaque célébration de la grandeur (d’Allah) [*Takbira*] est une aumône, chaque louange [*Tahmida*] est une aumône, chaque célébration de l’unicité [*Tahlila*] est une aumône, chaque fois que vous ordonnez le convenable est une aumône, chaque fois que vous empêchez le blâmable est une aumône, chaque fois que vous faites acte de chair, vous faites une aumône.** »

« Envoyé d’Allah », dirent-ils, « l’un de nous satisfait son désir charnel et en reçoit de plus un salaire ? »

« **Dites-moi donc, dit-il, s’il satisfait ses désirs charnels de façon illicite, n’aurait-il pas commis un péché ? C’est pourquoi lorsqu’il les satisfait de façon licite, il en reçoit un salaire** ». »[[28]](#footnote-28)

**Hadîth 26**

La diversité des bonnes œuvres

Abû Hourayra -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « L’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **L’homme, pour chacune de ses articulations, doit verser une aumône et ce, chaque jour que le soleil se lève. Pratiquer l’équité entre deux personnes est une aumône, aider un homme à enfourcher monture ou placer ses bagages dessus et une aumône, dire une bonne parole est une aumône, écarter de la voie publique ce qui est nuisible est également une aumône** ».[[29]](#footnote-29)

**Hadîth 27**

La piété c’est la haute moralité

D’après An-Nawwâs ibn Sam’an -*qu’Allâh l’agrée*-, le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **La Piété consiste en la haute moralité, le mal est ce qui met ton âme dans l’embarras et qu’il te répugne que les gens le découvrent en toi** ».[[30]](#footnote-30)

Wâbikha ibn Mou‘ad -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte : « Je me rendis une dois auprès de l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- et il me dit : « **Tu es venu me poser des questions sur la piété.** »

« Certes », dis-je.

« **Interroge ton cœur, dit-il : la piété est toute chose dans laquelle l’âme et le cœur trouvent leur quiétude. Le mal est ce qui tourmente ta conscience et met ton cœur dans l’hésitation, quoique les gens te donnent un avis contraire et insistent dessus plusieurs fois** ». »[[31]](#footnote-31)

**Hadîth 28**

L'attachement à la Sunna

Abû al Irbad ibn Sâriya -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « L’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- nous a fait un sermon qui remplit nos cœur de crainte et fit couleur nos larmes. Nous lui dîmes : « Envoyé d’Allah ! On dirait que c’est le sermon de quelqu’un qui fait ses adieux. Fais-nous donc quelques recommandations »

Il dit : « **Je vous recommande de vous prémunir envers Allah, d’écouter et d’obéir même si votre émir est un esclave. Celui d’entre vous qui vivra, verra de grands différents. Suivez ma tradition et celle des successeurs bien droits et bien guidés. Accrochez-vous à cette tradition, mordez-y avec vos dents molaires. Méfiez-vous des nouveautés [*Muhdâthat*], car toute innovation est un égarement** ». »[[32]](#footnote-32)

**Hadîth 29**

La voie du Paradis

Mou‘adh Ibn Jabal -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte : « J’ai dit une fois : « Envoyé d’Allah ! Indique-moi une œuvre qui me fera entrer au Paradis et qui m’éloignera du Feu. »

Il a dit : « **Tu viens d’interroger sur une affaire énorme qui est pourtant aisée pour qui Allah le Très-Haut l’a rendue aisée : Tu adores Allah sans rien Lui associer, tu accomplis la prière, tu t’acquittes de l’aumône légale [*zakât*], tu jeûnes le mois de *Ramâdan* et tu fais le pèlerinage.** »

Puis il ajouta : « **Veux-tu que je t’indique les portes du bien ? Le jeûne est un rempart. L’aumône éteint le feu, de même la prière de l’homme au cœur de la nuit : « Eux qui détachent leurs flancs de leur lit, récita-t-il, pour invoquer leur Seigneur, dans la crainte et l’espoir, et sur notre attribution fait dépense. Nulle âme ne peut connaître ce qu’on a réservé pour eux comme fraîcheur des yeux, en récompense de ce qu’ils pratiquaient.**» [[33]](#footnote-33). »

Puis il a dit : « **Veux-u que je t’indique la tête de l’affaire, son squelette et son sommet ?** »

« Bien sûr que oui, Envoyé d’Allah ! » Dis-je.

« **La tête de l’affaire, c’est l’Islam ; son squelette, c’est la prière ; son sommet, c’est le *Jihâd*.** »

Il dit ensuite : « **Veux-tu que je t’indique élément essentiel dans tout cela ?** »

Je dis : « Bien sûr que oui, Envoyé d’Allah ! »

Il saisit sa langue et dit : « **Mets un frein à celle-ci.** »

Je dis : « Ô Prophète d’Allah, pourrions-nous être punis pour ce que nous disons ? »

« Que ta mère te perdre, dit-il, qu’est-ce qui fait culbuter les gens sur leurs visages – ou il a dit : « sur leurs narines » - dans le Feu si ce n’est ce que leurs langues moissonnent ? ». »[[34]](#footnote-34)

**Hadîth 30**

Les droits d'Allah

D’après Abû Tha’laba al Khushanî -*qu’Allâh l’agrée*-, l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Certes, Allah Le Très-Haut a imposé des préceptes, ne les laissez pas perdre ; il a fixé des normes, ne les transgressez pas ; Il a interdit des choses, n’en profanez pas le caractère illicite ; Il s’est tu à propos d’autres choses par miséricorde à votre égard, non par oubli, ne vous enquérez pas d’elles** ».[[35]](#footnote-35)

**Hadîth 31**

La vraie ascèse

Abû l-‘Abbas Sahl Ibn Sa‘d As-Sa‘idi -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte : « Un homme vint dire au Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- « Envoyé d’Allah, montre-moi une œuvre que si je la fais, Allah m’aimera et les gens m’aimeront aussi ».

Il lui dit -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- : « **Mène une vie de tempérance, Allah t’aimera ; renonce à ce que possèdent les gens, les gens t’aimeront** ». »[[36]](#footnote-36)

**Hadîth 32**

Tout préjudice est illégal

D’après Abû Sa’id Ibn Malik Ibn Sinân al Khudri -*qu’Allâh l’agrée*- L’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Tout préjudice est illégal : qu’il soit involontaire [ *darar* ] ou volontaire [*dirar*]** ».[[37]](#footnote-37)

**Hadîth 33**

La preuve incombe au demandeur

D’Après Ibn ‘Abbas -*qu’Allâh l’agrée*-, l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Si l’on reconnaissait aux hommes le bien fondé de toutes leurs prétentions, les uns ne manqueraient certes pas de revendiquer les bien et la vie des autres ; mais le demandeur est tenu de fournir la preuve et le serment est imposé à celui qui nie la chose** ».[[38]](#footnote-38)

**Hadîth 34**

L'empêchement du blâmable est un devoir religieux

Abû Sa‘id al Kudri -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : J’ai entendu l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- dire : « **Quiconque constate un fait blâmable doit intervenir pour le corriger par la main, s’il n’est pas capable qu’il le fasse par la langue, s’il n’en est pas capable qu’il le désapprouve en son for intérieur, c’est là le degré le plus faible de la foi** ».[[39]](#footnote-39)

**Hadîth 35**

La vraie fraternité

D’après Abû Hourayra -*qu’Allâh l’agrée*-, l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Ne vous enviez pas les uns les autres, que les uns ne fassent pas monter le prix d’une marchandise sur les prix des autres sans l’intention de l’acheter [*najash*], ne vous haïssez pas, ne vous tournez pas le dos les uns des autres, que les uns ne pratiquent pas des ventes sur les ventes des autres.**

**Soyez des serviteurs d’Allah qui sont frères, le musulman est le frère du musulman, il ne lui fait pas d’injustice et ne lui refuse pas son soutien ni ne lui ment et ne le méprise pas. La piété est ici – désignant sa poitrine trois fois-. Il suffit à l’homme pour être mauvaise de mépriser son frère musulman. Tout le musulman est interdit au musulman : son sang, ses biens et son honneur** ».[[40]](#footnote-40)

**Hadîth 36**

L'incitation à œuvrer salutairement

D’apres Abû Hourayra -*qu’Allâh l’agrée*-, le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit :
« **Quiconque soulage un croyant d’une des situations affligeantes de ce monde, Allah le soulagera de l’une des situations affligeantes le Jour de la Résurrection. Quiconque rend les choses faciles à quelqu’une en difficulté, Allah lui rend les choses faciles dans ce monde et dans l’autre. Quiconque couvre un musulman, Allah le couvre dans ce bas-monde et dans l’autre. Allah aide son serviteur tant que celui-ci aide son frère. Celui qui parcourt un chemin à la recherche de la science, Allah lui facilite un chemin vers le Paradis. Toutes les fois que les gens se réunissent dans l’une des maisons d’Allah pour réciter le Livre d’Allah et pour l’étudier entre eux, la sérénité descend sur eux, la miséricorde les couvre, les anges les entourent de leurs ailes et Allah les mentionne devant ceux qui sont auprès de Lui. Quant à celui que ses œuvres ont mis en retard, il ne sera pas mis en avance par son appartenance [*nasah*]** »[[41]](#footnote-41)

**Hadîth 37**

La grâce divine

D’après Ibn ‘Abbas -*qu’Allâh l’agrée*-, l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- de relater les paroles de son Seigneur, a dit : « **Certes Allah a inscrit les bonnes actions comme les mauvaises, puis Il les expose de la façon suivante :**

* **Quiconque décide d’accomplir une bonne action mais ne l’a pas faite, Allah la lui inscrit auprès de Lui comme étant une bonne action complète.**
* **Quiconque décide d’accomplir une bonne action et parvient effectivement à l’accomplir, Allah la lui inscrit de dix à sept cent fois sa valeur, et même plus encore.**
* **Quiconque décide de faire une mauvaise action et il ne la fait pas, Allah la lui inscrit auprès de Lui comme étant une bonne action. S’il décide de la faire et la fait, effectivement, Allah la lui inscrit comme étant une seule mauvaise action** ».[[42]](#footnote-42)

**Hadîth 38**

L'amour d'Allah

D’après Abû Hurayra -*qu’Allâh l’agrée*-, l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Le Très-Haut a dit : Quiconque est l’ennemi d’un Ami [*wali*] à Moi, Je déclare la guerre contre lui. Mon serviteur ne s’approche pas de Moi par une chose plus aimable à Moi que ce que Je lui ai imposé, et Mon serviteur ne cesse de s’approcher de Moi par les œuvres surérogatoires que Je l’aime. Or, lorsque Je l’aime, que suis son ouie par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit, sa main par laquelle il attrape, son pied par lequel il marche. S’il Me demande quelque chose, Je lui donne certainement, et s’il cherche refuge auprès de Moi, Je le lui accorde** »[[43]](#footnote-43)

**Hadîth 39**

Pas de gêne dans la religion

D’après Ibn ‘Abbas -*qu’Allâh l’agrée*-, l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **De ma communauté, Allah a absous l’erreur, l’oubli et ce que [ses membres] font sous la contrainte** ».[[44]](#footnote-44)

**Hadîth 40**

Ce Bas-monde au profit de l'Au-delà

Ibn ‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte : L’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- me saisit par mes deux épaules et me dit : « **Sois dans ce bas-monde comme un étranger ou comme quelqu’un de passage** ».[[45]](#footnote-45)

[Corroborant ces dires] Ibn ‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*- disait : « Quand tu es au soir, n’attends pas le matin et quand tu es au matin n’attends pas le soir. Prends de ta santé pour ta maladie et de ta vie pour ta mort ».

**Hadîth 41**

Le signe de la foi

D’après Abû Muhammad ‘Abd Allah Ibn ‘Amr Ibn Al ‘As -*qu’Allâh l’agrée*-, l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Aucun de vous ne croire jusqu’à ce que sa passion soit conforme à ce que j’ai apporté** ».[[46]](#footnote-46)

**Hadîth 42**

L'immensité de l'indulgence divine

Anas -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte avoir entendu l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- dire : « Allah Le Très-haut dit :

**« Ô fils d’Adam ! Tant que tu m’invoques et tu espère en Moi, Je t’absoudrai malgré ce qui est s’est produit de toi et Je ne M’en soucierai pas.**

**Ô fils d’Adam ! Si tes péchés ont atteint les nuages du ciel et que tu me demandes de t’absoudre, Je t’absoudrai et Je ne M’en soucierai pas.**

**Ô fils d’Adam ! Si tu viens à Moi avec la contenance de la terre comme péchés et que tu Me rencontres sans M’associer personne, Je t’apporterai sa contenance comme absolution** » ».[[47]](#footnote-47)

**TABLE DES MATIÈRES**

* **Introduction……...........................................................................................................2**

**Hadîth 1 :** Les actions ne valent que par leurs intentions**..............................................4**

**Hadîth 2 :** L'Islam, la foi, et la bienfaisance**.....................................................................4**

**Hadîth 3 :** Les Piliers de l'Islam**...........................................................................................5**

**Hadîth 4 :** Les dernières oeuvres sont déterminantes**.....................................................5**

**Hadîth 5 :** La nullité des innovations**..................................................................................6**

**Hadîth 6 :** Le licite et l'illicite**...............................................................................................6**

**Hadîth 7 :** La religion est le bon conseil**............................................................................7**

**Hadîth 8 :** Le caractère sacré du Musulman**......................................................................7**

**Hadîth 9 :** La responsabilité dépend de la capacité**.........................................................7**

**Hadîth 10 :** Ne sont acceptées que les bonnes choses**.....................................................7**

**Hadîth 11 :** Le scrupule**..........................................................................................................8**

**Hadîth 12 :** Se consacrer aux choses utiles**........................................................................8**

**Hadîth 13 :** La foi parfaite**......................................................................................................8**

**Hadîth 14 :** L'inviolabilité du sang du Musulman**............................................................8**

**Hadîth 15 :** Les vertus islamiques**........................................................................................9**

**Hadîth 16 :** Ne laisse pas ta colère explosée**.....................................................................9**

**Hadîth 17 :** La généralité du bel-agir**..................................................................................9**

**Hadîth 18 :** La piété et la haute moralité**............................................................................9**

**Hadîth 19 :** L'aide d'Allah et Sa protection**......................................................................10**

**Hadîth 20 :** La pudeur**...........................................................................................................10**

**Hadîth 21 :** Persévérer dans la voie**...................................................................................10**

**Hadîth 22 :** La facilité de la religion**..................................................................................11**

**Hadîth 23 :** Faire assaut de bonnes actions**......................................................................11**

**Hadîth 24 :** L'interdiction absolue de l'injustice**.............................................................11**

**Hadîth 25 :** Le sens large de l'aumône**..............................................................................12**

**Hadîth 26 :** La diversité des bonnes œuvres**....................................................................13**

**Hadîth 27 :** La piété c‟est la haute moralité**....................................................................13**

**Hadîth 28 :** L'attachement à la Sunna**................................................................................13**

**Hadîth 29 :** La voie du Paradis**............................................................................................14**

**Hadîth 30 :** Les droits d'Allah**.............................................................................................15**

**Hadîth 31 :** La vraie ascèse**..................................................................................................15**

**Hadîth 32 :** Tout préjudice est illégal**................................................................................15**

**Hadîth 33 :** La preuve incombe au demandeur**...............................................................15**

**Hadîth 34 :** L'empêchement du blâmable est un devoir religieux**..............................16**

**Hadîth 35 :** La vraie fraternité**.............................................................................................16**

**Hadîth 36 :** L'incitation à oeuvrer salutairement**............................................................16**

**Hadîth 37 :** La grâce divine**.................................................................................................17**

**Hadîth 38 :** L'amour d'Allah**................................................................................................17**

**Hadîth 39 :** Pas de gêne dans la religion**..........................................................................17**

**Hadîth 40 :** Ce Bas-monde au profit de l'Au-delà**..........................................................18**

**Hadîth 41 :** Le signe de la foi**..............................................................................................18**

**Hadîth 42 :** L'immensité de l'indulgence divine**.............................................................18**

1. L'Ami [khalil] vient du nom d'amitié khulla et dont le verbe est au sens d'imprégner khallala, en effet l’Amitié, comme le dit Ibn al Qayyim -qu’Allâh lui fasse Miséricorde-, est ainsi nommée parce que l’amour imprègne l’ensemble des parties de l’esprit. L’Ami khalil est celui dont l’amour porte uniquement sur son aimé. C’est un rang qui n’accepte pas l’association, il est un rang au-dessus de celui de l’amour. Voilà pourquoi, dans le monde, il a été le propre des deux khalil : Ibrahim -‘aleyhi sallam- et Muhammad -sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam-. [↑](#footnote-ref-1)
2. Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim. [↑](#footnote-ref-2)
3. Authentifié par Al-Albâni. [↑](#footnote-ref-3)
4. Hadîth unanimement accordé, rapporté par al Bukhârî (1/9) (n°1), Muslim (3/1515). [↑](#footnote-ref-4)
5. Hadîth authentique, rapporté par Muslim. [↑](#footnote-ref-5)
6. Hadîth sahîh, rapporté par al-Bukhârî dans son sahîh (1/49) (n°8), Muslim dans son sahîh (1/45)(n°1). [↑](#footnote-ref-6)
7. Hadîth authentique, rapporté par al Bukhârî (11/447) (n°6594), Muslim (4/2036) (n°2643). [↑](#footnote-ref-7)
8. Hadith sahih, rapporté par al Bukhârî (5/301) (n°2697), Muslim (3/1343). [↑](#footnote-ref-8)
9. Unanimement accordé, rapporté par al Bukhâri (n°52), Muslim (n°1599), Abû Dâwûd (n°3329), at-Tirmidhî (n°1205), an-Nasâ’î (7/241). [↑](#footnote-ref-9)
10. Hadith sahih, rapporté par Muslim (1/74). [↑](#footnote-ref-10)
11. Hadith sahih, rapporté par al Bukhârî (1/75) (n°25), Muslim (1/53) (n°36). [↑](#footnote-ref-11)
12. Hadith sahih, rapporté par al Bukhârî (13/7288), Muslim(n°412). [↑](#footnote-ref-12)
13. Hadîth authentique, rapporté par Muslim (na 1015), at-Tirmidhî (n° 2990). [↑](#footnote-ref-13)
14. Hadîth sahîh, rapporté par at-Tirmidhi (n°2518), an-Nasâ'î (8/327,328), et at-Tirmidhî a dit : « Hadîth hasan sahîh ». [↑](#footnote-ref-14)
15. Hadîth beau [hasan], rapporté par at-Tirmidhi (n°2317), Ibn Maja (n°3976), Malik dans « al-muwatta' » (2/903), Ahmad (1/201). [↑](#footnote-ref-15)
16. Hadith sahih, rapporté par al Bukhârî (1/10) (n°13), Muslim (n°71). [↑](#footnote-ref-16)
17. Hadith sahih, rapporté par al Bukhârî (12/201) (n°6878), Muslim (3/1302). [↑](#footnote-ref-17)
18. Hadith sahih, rapporté par al Bukhârî (10/445) (n°6018), Muslim (1/68). [↑](#footnote-ref-18)
19. Hadith sahih rapporté par al Bukhârî (n°6116), at-Tirmidhi (2021), Mâlik dans « al muwatta » (2/362-466). [↑](#footnote-ref-19)
20. Hadith sahih, rapporté par Muslim (3/1548). [↑](#footnote-ref-20)
21. Hadith rapporté par Ahmad (5/153), ad-darimi (2/323), at-tirmidhi (n°1987). [↑](#footnote-ref-21)
22. Voici le Tahqiq du Hadith 19:

	* + - **La première version est authentique** : c'est un Hadîth rapporté par al-Tirmidhî (n° 2635), Ahmad ( 1/393), (1/307), al Hâkim (3/541-542), Ibn as-Sunnî dans "’amal a lyawm wa-l-layla ", al Baghawî dans "sharh as-sunna " (2/123), al Ajurrî dans "ash-shari'a '" (198-190), ash-Shajrî dans "al amâl" (2/194-19$), Ibn al Jawzî dans "zâd al masîr" (8/292), al Muttaqî dans "al kanz " (5691, 43435), Abu Na’îm dans "al hilya " (1/314).
	* **La deuxième version est d'une faible autorité canonique** -da'if- : c’est une tradition rapportée para Hâkim (3/542), al-Tabrânî dans "al kabîr " (/1/178-223). al 'Uqaylî dans ''ad-du’afâ' " (3/1437). al Bayhaqî dans "«al adâb "'(1073), al- Tabrânî dans "ad-du'â"' (41). Dans sa chaîne -isnad- il y a ’Îsâ ibn Muhammd al Qurashî, Abu Hâtim dit de lui qu'il n'a pas une forte autorité canonique -laysci bi-l- tfcjwî-. Voir "almizàn "' (3''322). [↑](#footnote-ref-22)
23. Hadith sahih, rapporté par al Bukhârî (10/523) (n°6120). [↑](#footnote-ref-23)
24. Hadith sahih, rawahou Mouslim (1/65), Ahmad (3/385), At-Tirmidhi (2410), Ibn Mâja (3972). [↑](#footnote-ref-24)
25. Hadith sahih, rapporté Muslim. [↑](#footnote-ref-25)
26. Hadith sahih, rapporté par Muslim ( n°223), At-Tirmidhi (n°3517), An-Nasa’î ( 5/5-6), Ibn Mâja ( 280 ), Ahmad dans “al musnad”. [↑](#footnote-ref-26)
27. Hadith sahih, rapporté par Muslim (4/1994) (n°2577). [↑](#footnote-ref-27)
28. Hadith sahih, rapporté par Muslim (n°1006), al Bayhaqî dans « al kubra » (4/188), Ahmad (5/167). [↑](#footnote-ref-28)
29. Hadith sahih, rapporté par al Boukhari (6/132) (n°2989), muslim (2/699) (n°1009). [↑](#footnote-ref-29)
30. Hadith sahih, rapporté par Muslim (4/1980) (n°2553), At-Tirmidhi (2389), Ahmad (4/182), al Bayhaqi (10/142), al Hakim (2/14), al Hafez dans « al fath » (1/458), al Muttaqi dans « al kanz » (5163), At-Tabrîzî dans « al mishkât » (5073). [↑](#footnote-ref-30)
31. Hadith rapporté par Ahmad (4/228), as-Suyûti dans « adh-dhurr al manthûr » (2/2551), al Bayhaqi dans « dalâ’il an-nubuwwa » (6/293), az-Zubaydî dans « al ithâf » (6/42), at-Tahawi dans « al mushkil », al Haythamî dans « majma az-zawâ’id » (10/175), ad-Dârimi (2/2533). Qualifié de beau [ hasan ] par at-Tirmidhi. [↑](#footnote-ref-31)
32. Hadith rapporté par Ahmad (4/126-127), Abû Dâwûd (4607), At-Tirmidhi (2676), Ibn Mâja (42), Ibn Hibbân (102), qualifié de sahih par al Albâni dans « al irwâ » (2455). [↑](#footnote-ref-32)
33. Qur’an, 32, 16-17. [↑](#footnote-ref-33)
34. Hadîth rapporté par at-Tirmidhi (2616), An-Nasâ’i (11394), Ibn Mâja (3973), Ahmad (5/231-236-237-245), qualifié d’assez-bon [ hasan ] dans « al irwa » (2/139). [↑](#footnote-ref-34)
35. Hadîth rapporté par al Bayhaqî (10/13), al Hakim (2/122), at-Tabrîzi dans «al mishkât » (197), al Hâfez dans « al matâlib al ‘âliyya » (2909). Qualifié de beau [ hasan ] par at-Tirmidhi. [↑](#footnote-ref-35)
36. Hadîth rapporté par Ibn Mâja (4102), At-Tabarâni (5972), al ‘Uqayli (413), Ibn ‘Adî (3/31), Al Qudâ’î dans « musnad ash-shihab « (643), Abû Na’im dans « al hilya » (3/202) et dans « târîkh asbahân » (2/244), al Hakim (4/313), voir « as-sahiha » (944). [↑](#footnote-ref-36)
37. Hadîth Rapporté par Ibn Mâja (2340, 2341), Ahmad (1/313), al Bayhqî (6/69-70-457), al Hakim (2/58), at-Tabarani (2/81), (11/302), al Haythamî dans « al majma » ( 4/110). Qualifié d’assez-bon par at-Timirdhi. [↑](#footnote-ref-37)
38. Hadîth sahîh, rapporté par al Boukhârî (n°4552), Muslim (n°1711), al Bayhaqî (1/252), (5/332), ad-Dâraqutnî (4/107), al Hâfez dans « at-talkhis » (4/208), at-Tabrîzî dans « al mishkât » (3758), al Muttaqî dans « al kanz » (15285-18296-18297). [↑](#footnote-ref-38)
39. Hadîth sahîh, rapporté par Muslim (n°49), Abû Dâwûd (1140,4340), at-Tirmidhi (2172), an-Nasâ’î (8/111-112), Ibn Mâja (1275,4013), Ahmad (3/10-20-49-52-54-92), al Muttaqî dans « al kanz » (5524), Ibn ‘Abd al Barr dans « at-tamhîd » ( 10/260). [↑](#footnote-ref-39)
40. Hadîth sahîh, rapporté par Muslim (n°2564), al Bayhaqî (7/303), Ahmad (6/277), (3/110-119-209-277), al Humaydî (1183). [↑](#footnote-ref-40)
41. Hadîth sahîh, rapporté par Muslim (n°2699), Ahmad (2/252), Abû Dâwûd (4946), at-Tirmidhi (1425), Ibn Mâja (225). [↑](#footnote-ref-41)
42. Hadith sahih, rapporté par al Boukhârî (n°6491), Muslim (n°131), Ahmad (1/310-360-361), at-Tabrîzî s “al mishkkât” (n°2374), al Muttaqî dans « al kanz » (10240), al Mundhirî dans « at-targhîb » (1/56). [↑](#footnote-ref-42)
43. Hadith sahih, rapporté par al Bukhârî (n° 6502). [↑](#footnote-ref-43)
44. Hadîth rapporté par Ibn Mâja (n°2045), ad-Daraqutni (4/170), at-Tahawi dans « sharh al ma’anî » (2/56), al Bayhaqî (7/356), qualifié de sahîh par Ibn Hibban (1498), al Hakim (2/198), qualifié de sahîh par al Albânî dans « al irwâ ‘ » (82). [↑](#footnote-ref-44)
45. Rapporté par al Bukhârî (n°6416). [↑](#footnote-ref-45)
46. Tradition rapportée par Abû-l Qasim al Asbahani dans « kitab al hujja » (103), ibn Batta (279), al Khatib dans « târîkh » (4/369), al Baghawi dans « sharh as-sunna » (104). Le Hadîth est d’une d’une faible autorité canonique. Voir pour cela ce que dit Ibn Rajba la-dessus dans son ouvrage « jâmi’ al ‘ulûm wa-l hikam » (2/394). Voir également la critique d’al Albânî dans « al mishkât » (167). [↑](#footnote-ref-46)
47. Hadîth assez bon [ hasan ], rapporté par at-Tirmidhi (n°3540), ad-Dârimî (2/322), Ahmad dans « al musnad » (5/172), qualifié de hasan par al Albânî en raison d’autres Hadiths témoins – shawâhid - dans « as-sahiha » (127). [↑](#footnote-ref-47)